

<http://www.snetap-fsu.fr/L-essentiel-du-CTEA-du-3a-novembre.html>



L'essentiel du CTEA du 30 novembre 2016

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : vendredi 9 décembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le mercredi 30 novembre 2016, le [CTEA](#) portait un avis sur les nouveaux référentiels et grilles horaires des Bac Pro CGEA, Bac Pro CGEUVV et du BP REA.

A l'ordre du jour deux autres points importants : les décret et arrêté relatifs aux indemnités allouées aux stagiaires et le nouveau programme d'histoire géo en 3ème Pro.

Projets d'arrêtés de référentiels et de grilles horaires des Bac Pro CGEA et CGEUVV

La [DGER](#) a présenté l'ensemble des projets d'arrêtés des nouveaux Bac Pro « Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole », Bac Pro « Conduite et Gestion de l'Entreprise Vitivinicole » et du BP « Responsable de l'Entreprise Agricole ».

Il s'agit de l'aboutissement du travail initié par le projet agro-écologique de Stéphane LE FOLL. Ces textes sont donc la traduction de la mesure « Revisiter les référentiels de diplômés et les pratiques pédagogiques » du plan d'action global pour l'agro-écologie. Et en cela, sans doute, une sorte de bilan du travail voulu par le Ministre sur la traduction du "produire autrement" dans les formations.

Si le Snetap-[FSU](#) a reconnu des avancées dans les deux référentiels Bac Pro, il aussi dénoncé :

- * le manque de temps de formation pour de futurs chefs d'exploitation, de techniciens et d'ouvriers qualifiés,
- * le manque de cohérence de l'ensemble de la réforme entre les Bac Pro, le [BTSA](#) ACSE et le BP REA,
- * le renvoi, encore une fois, de la problématique du secourisme à l'autonomie des établissements,
- * la baisse des horaires disciplinaires.

Mais il a surtout dénoncé la modification des épreuves professionnelles E5 e E6 du CGEA. Le Snetap-FSU a rejeté le choix de la DGER et de l'Inspection d'imposer une transformation de l'épreuve E5 en oral car cette mesure risque de dégrader la valeur du diplôme.

Si dans les deux référentiels Bac Pro le Snetap-FSU a pu voir quelques avancées concernant l'agro-écologie, il n'en voit aucunes dans le référentiel de ce BP REA et s'interroge sur l'objectif réel de cette réécriture.

Pas une fois dans la liste des capacités ne sont utilisés les termes de durabilité, de produire autrement ou d'agro-écologie. De la même façon et alors que les futurs diplômés deviendront certainement des employeurs il n'y a pas un mot sur les questions sociales.

Le Snetap-FSU a voté contre l'ensemble de ces textes.

Projets de décret et d'arrêté relatifs aux indemnités allouées à certains personnels stagiaires

Ces deux textes concernent les stagiaires [PCEA](#), [PLPA](#) et [CPE](#) des établissements publics, mais également les stagiaires du privé.

Ces textes, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2017, modifient les conditions de prise en charge des hébergements des stagiaires.

Devant le [CTEA](#) , le Snetap-FSU a rappelé les problèmes que posent ces textes :

- le retour des stagiaires ne montrent pas de réelle demande de leur part
- une mise en oeuvre en cours d'année scolaire,
- des textes de références érronés pour le calcul du taux d'indemnité,
- des conditions d'hébergement des stagiaires regrettables.

Projet d'arrêté modifiant le programme d'histoire géo en 3ème Pro EA

Cette modification du programme de l'histoire géographique en classe de 3ème de l'Enseignement agricole se fait en application d'une nouvelle note de service de l'Education Nationale, alors que la réforme du collège vient à peine d'être mise en oeuvre.

Une fois de plus le Snetap-FSU dénonce l'absence des documents d'accompagnement qui empêche une lecture complète de ce nouveau programme. Il estime que celui-ci supprime tout ce qu'a été le 20ème siècle : guerres d'idéologie (fascisme, nazisme, décolonisation, guerre froide...).

L'approche de la question européenne est elle par contre est trop théorique. Le traité de Rome ou la création de l'Euro si ils sont connus ne donnent rien de concret aux élèves

Ci-dessous le compte rendu complet du [CTEA](#) du 30 novembre 2016.